



plan agroenvironnemental
l'agriculture durable

FICHE D'INFORMATION N° 6

ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE LA FERME

Solutions aux enjeux identifiés dans la fiche
de travail n° 6 du plan agroenvironnemental

Supplément au Manuel du programme des plans
agroenvironnementaux de l'Ontario, 5^e éd. 2025

La présente fiche d'information résume les solutions possibles aux problèmes identifiés dans votre plan agroenvironnemental (PAE) en ce qui concerne l'élimination des déchets de la ferme.

Pour trouver des explications sur les termes techniques, voir le glossaire qui figure dans le Manuel du programme des plans agroenvironnementaux de l'Ontario.



Toutes les solutions offertes dans la présente fiche d'information prennent soit la forme de **mesures**, de **facteurs compensatoires** ou de **contrôles**.

- Les **mesures** remédient aux problèmes identifiés et font passer votre note PAE à « 3 » ou « 4 » (valeur la plus élevée).
- Les **facteurs compensatoires** sont des solutions de rechange qui constituent une réponse adéquate, mais qui ne modifient pas la note obtenue dans la fiche de travail du PAE.
- Les **contrôles** conviennent seulement dans des circonstances précises et selon les modalités décrites dans la fiche d'information.

Dans la plupart des cas, il faudra disposer d'informations complémentaires pour pouvoir choisir et mettre en œuvre certaines de ces solutions. Les sources d'information sont indiquées à la fin du présent document.

DÉCHETS DE PRODUITS ET DE MATÉRIEL DE SANTÉ ANIMALE

6-1. Produits non désirés ou périmés

CONTEXTE

Évitez d'accumuler de grandes quantités de restes de produits de santé animale.

Le mauvais entreposage de ces produits peut représenter un risque pour les gens, les animaux de compagnie et le bétail. Une abondance de restes de produits accroît le risque de perte ou de détérioration de la qualité des produits.

Les produits de santé animale incluent les médicaments, les onguents, les insectifuges, les vaccins, les désinfectants, les nettoyeurs, les rodenticides et les fumigants qui n'ont pas de numéro d'enregistrement de produit antiparasitaire (EPA).

Tous les médicaments pour le bétail ont un numéro d'identification du médicament (DIN) ou un numéro de nouveau produit pharmaceutique vétérinaire (NADA).

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Dans toute la mesure du possible, utiliser la totalité des produits en les réservant à l'usage pour lequel ils sont prévus et homologués.

Entreposer convenablement les produits dans leur contenant original avec son étiquette (ceci aide à prévenir les erreurs de médication) :

- les conserver dans les contenants d'origine;
- les garder sous clé pour les protéger contre les changements de température, la lumière du soleil, la poussière, l'humidité, les animaux, les insectes et les enfants;
- savoir que la plupart des antibiotiques sont sensibles à la chaleur et qu'il vaut mieux les entreposer à une température variant entre 2 °C et 8 °C.

Éliminer les produits non désirés de façon responsable :

- les retourner où vous les avez achetés – discuter des protocoles avec votre vétérinaire;
- embaucher une entreprise commerciale d'élimination;
- les apporter au dépôt local de déchets dangereux – vérifier auprès de votre municipalité pour obtenir plus d'information.



Éviter d'accumuler de grandes quantités de restes de produits de santé animale. Les conserver toujours dans leur contenant d'origine et dans un lieu approprié.

Pour plus de renseignements sur la manutention sécuritaire des médicaments pour le bétail et des produits connexes, voir la fiche technique du MAAAO :

Entreposage sécuritaire à la ferme des aiguilles et médicaments à éliminer.

6-2. Matériel de santé animale

CONTEXTE

Les aiguilles, les seringues usagées, les lames de scalpel et les objets semblables dont on se sert pour administrer des médicaments peuvent être très dangereux si on n'en dispose pas convenablement; ils ne devraient jamais se retrouver dans les ordures ordinaires.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Ranger le matériel dans un contenant commercial approuvé ou utiliser un contenant rigide et étanche (pas du verre).

Garder le matériel dans un lieu d'entreposage approprié à la ferme jusqu'à ce qu'une entreprise de gestion des déchets médicaux les élimine :

- consulter l'entreprise de gestion des déchets médicaux, le personnel du dépôt des déchets dangereux ou votre vétérinaire;
- ne pas verser de désinfectants liquides, comme de l'eau de Javel, dans le contenant parce qu'une réaction chimique dangereuse pourrait s'ensuivre.

SOLUTION 2 – MESURE

Éliminer immédiatement le matériel utilisé au dépôt local de déchets dangereux :

- consulter l'entreprise de gestion des déchets médicaux, le personnel du dépôt des déchets dangereux ou votre vétérinaire.



Ranger le matériel de santé animale usagé dans un contenant fermé, rigide et étanche. Ne pas utiliser de contenants de verre.

FILMS ET DÉCHETS DE PRODUITS D'EMBALLAGE

6-3. Revêtements de plastique (pour les serres, sacs d'ensilage, films pour l'enrubannage de grosses balles, entreposage du grain, paillis plastiques, etc.)

CONTEXTE

Les films plastiques ont proliféré ces dernières années en agriculture, compte tenu de l'utilisation accrue des serres, des serres à arceaux pour l'hivernage, des paillis plastiques pour les cultures et de l'enrubannage du foin.

Les éliminer est devenu un problème. On enfreint la loi lorsqu'on brûle ou qu'on enfouit les films plastiques.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Réutiliser autant que possible :

- envisager d'utiliser les films plastiques pour tapisser la caisse des camions, recouvrir la machinerie, préparer la surface d'une patinoire dans l'arrière-cour, etc.

SOLUTION 2 – MESURE

Recycler par l'intermédiaire d'une entreprise de recyclage du plastique :

- veiller à ce que le plastique soit propre et sec, et à ce qu'il soit trié selon les types de matériaux et compacté autant que possible – certains agriculteurs utilisent une ramasseuse-presse à balles pour compacter les films plastiques, mais il faut procéder avec prudence;
- vérifier auprès de l'entreprise de recyclage quelle est la meilleure stratégie de collecte.

SOLUTION 3 – MESURE

Éliminer les films plastiques dans une décharge pour les déchets approuvée :

- téléphoner avant de vous y rendre pour obtenir de l'information; ce ne sont pas tous les sites qui acceptent ces déchets.



L'utilisation de films plastiques pour recouvrir des surfaces s'est répandue en agriculture ces dernières années. Trouvez-leur un nouvel usage chaque fois que c'est possible.



Le matériel qui ne peut être réutilisé ou recyclé doit être éliminé dans un lieu approuvé pour les déchets dangereux.

6-4. Autres produits de plastique (sacs tissés ou en film plastique, seaux, pots et sous-pots en plastique, sacs avec ou sans doublure, tuyaux d'irrigation par égouttements, filets pour contrôler les oiseaux, ficelle de plastique, etc.)

CONTEXTE

Le matériel d'emballage usagé, les contenants et les autres objets peuvent s'accumuler à la ferme.

Les brûler ou les enfouir n'est pas une solution acceptable. Ces deux activités peuvent polluer l'air, l'eau et le sol, et elles enfreignent la loi.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Réutiliser autant que possible.

Les agriculteurs font preuve de beaucoup d'imagination lorsqu'il s'agit de réutiliser ce matériel.

SOLUTION 2 – MESURE

Veiller à ce que le matériel d'emballage soit vide et propre (pas immaculé), puis le recycler lorsqu'il existe un programme local.

SOLUTION 3 – MESURE

Éliminer le matériel qui ne peut être réutilisé ou recyclé dans un lieu d'enfouissement approuvé.

6-5. Produits de papier (carton, contenants pour transporter des fruits, légumes ou fleurs, sacs en papier et en jute, caisses, paniers et palettes)

CONTEXTE

Le matériel d'emballage et les produits de papier usagés peuvent s'accumuler à la ferme.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Utiliser complètement les produits et recycler les contenants lorsqu'il existe des programmes locaux.

SOLUTION 2 – MESURE

Éliminer dans une installation approuvée de gestion des déchets, pourvu que les contenants de carton soient vides :

- vérifier auprès de votre municipalité quels produits sont acceptés.



Réutiliser et recycler les produits de papier autant que possible. Il n'est pas recommandé de les brûler ou de les enfouir.

DÉCHETS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS DE FERME

6-6. Matériaux de construction de bâtiments de ferme recyclables (béton, pierre, blocs, briques, charpentes en bois, feuilles d'acier, verre, bardeaux, matériaux pour clôture, fil)

CONTEXTE

Les tas de vieux matériaux de construction peuvent poser un risque pour la sécurité à la ferme. Les morceaux pointus qu'ils renferment, comme du métal, du bois, du verre et du béton, pourraient être dangereux pour les gens et le bétail.

Brûler ces matériaux pollue l'air et c'est une activité qui peut enfreindre la loi.

Les tas de matériaux deviennent un endroit parfait où les rongeurs peuvent nicher.

Le béton, la pierre, les blocs, les briques, etc. qui sont peints, contaminés par des substances chimiques solubles ou décomposables, ou qui ont des barres d'armature exposées, ne doivent pas être utilisés pour le remplissage ou pour prévenir l'érosion du sol.



La plupart des composantes de bâtiments non contaminées peuvent être recyclées ou réutilisées.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Réutiliser et recycler autant que possible.

Les agriculteurs font preuve de beaucoup d'imagination lorsqu'il s'agit de trouver des usages pour les vieux matériaux.

Certains bâtiments peuvent être déplacés entiers, ou démontés et remontés à un nouvel endroit. Les entreprises de démolition le font moyennant rémunération.

SOLUTION 2 – MESURE

Trier les matériaux semblables et les envoyer dans des installations approuvées de recyclage de composantes de bâtiments non contaminées, comme :

- la pierre, les fondations de blocs et de béton, la brique, les montants de bois, les poteaux de bois, les charpentes en acier, les feuilles d'acier, le bardage en bois et en contreplaqué, les fermes de toit, les bardeaux et les silos de béton ou d'acier.

La plupart des matériaux de construction sont relativement inertes et ne nuisent pas à l'environnement. Cependant, les traitements de protection, comme la peinture au plomb et le bois imprégné sous pression, pourraient causer des problèmes.

SOLUTION 3 – MESURE

Éliminer dans une installation approuvée de gestion des déchets.

6-7. Matériaux de construction de bâtiments de ferme non recyclables (produits composés, bois traité sous pression, amiante, etc.)

CONTEXTE

Brûler ou enfouir des matériaux à la ferme est dangereux pour les gens et le bétail, en raison de la pollution de l'air et de l'eau souterraine qui s'ensuit. De plus, ces activités enfreignent la loi.

On traite de nombreux matériaux en bois à l'aide de produits chimiques pour qu'ils durent plus longtemps; ces matériaux ne doivent pas être brûlés à la ferme.

La fibre d'amiante peut causer des problèmes respiratoires et doit être manipulée avec énormément de soin.

Certains matériaux isolants sont inflammables et dégagent une épaisse fumée chimique s'ils sont brûlés.



Les matériaux qui ne peuvent être réutilisés ou recyclés doivent être apportés à une installation approuvée de gestion des déchets ou à un dépôt de déchets dangereux.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Réutiliser autant que possible.

SOLUTION 2 – MESURE

Apporter les matériaux qui ne peuvent être réutilisés ou recyclés à une installation approuvée de gestion des déchets ou à un dépôt de déchets dangereux :

- l'article 17 du Règlement de l'Ontario 347, pris en application de la *Loi sur la protection de l'environnement*, régit l'élimination des déchets d'amiante;
- le coût du tri et du transport peut être prohibitif; dans de nombreux cas, les entreprises de démolition enlèveront tous les matériaux moyennant rémunération.

VIEUX APPAREILS OU DISPOSITIFS QUI UTILISENT DE L'ÉNERGIE

6-8. Appareils électroniques

CONTEXTE

Les produits électroniques, comme les ordinateurs, les téléviseurs, les lecteurs de DVD et les appareils portatifs, doivent être recyclés.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Si un produit électronique fonctionne encore comme il se doit, le donner à un organisme de bienfaisance ou à une école.

SOLUTION 2 – MESURE

Utiliser la [carte des lieux de recyclage de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources \(RPRA\)](#) pour connaître l'adresse d'un dépôt près de chez vous.

SOLUTION 3 – MESURE

Apporter les vieux appareils électroniques dans une installation approuvée de gestion des déchets.



6-9. Équipement et appareils contenant un réfrigérant (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs)

CONTEXTE

Certains appareils et certaines pièces d'équipement renferment des CFC (chlorurofluorurocarbones, aussi appelés fréon), qui peuvent endommager la couche d'ozone de la Terre s'ils sont libérés dans l'atmosphère.

Certains appareils peuvent aussi constituer un danger immédiat pour les enfants. À moins qu'ils ne soient correctement mis hors service, le loquet des portes des réfrigérateurs et des congélateurs peut s'enclencher, et un enfant peut y rester prisonnier et étouffer.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Réutiliser ou recycler, si possible :

- téléphoner à votre municipalité pour obtenir de l'information sur l'enlèvement du réfrigérant, la mise hors service et l'élimination de l'appareil.

SOLUTION 2 – MESURE

Prendre des dispositions pour qu'une personne agréée enlève les réfrigérants et appose une étiquette sur l'appareil :

- envoyer ensuite l'appareil à un ferrailleur ou à une installation approuvée de gestion des déchets.

Pour plus de renseignements sur le recyclage des produits électroniques, et pour trouver un dépôt près de chez vous, aller à : <https://rprr.ca/where-to-recycle/> (site anglais).

6-10. Machinerie, équipement et appareils ne contenant pas de réfrigérant

CONTEXTE

Les vieux véhicules et les vieilles pièces d'équipement qui se détériorent peuvent être dangereux pour les gens et le bétail. De plus, ce sont des endroits parfaits où les rongeurs peuvent se cacher ou nicher.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Réutiliser dans toute la mesure du possible car les installations de gestion des déchets n'accepteront peut-être pas ces articles.

SOLUTION 2 – MESURE

Apporter chez un ferrailleur :

- tirer et mettre à part le métal ayant plus de valeur (c.-à-d. le cuivre, l'aluminium);
- ne pas mettre de contenants sous pression (p. ex. des bonbonnes de propane) dans le chargement de ferraille : c'est dangereux et le chargement sera rejeté.

SOLUTION 3 – FACTEUR COMPENSATOIRE

Entreposer ces articles de façon sécuritaire à la ferme pour les éliminer dans un avenir proche.



Ne mettez pas de contenants sous pression (p. ex. des bonbonnes de propane) dans les chargements de ferraille.



Un rabais correspondant à la valeur de reprise est en général consenti lorsque vous achetez une batterie de remplacement neuve.

6-11. Piles et batteries

CONTEXTE

Il y a toutes sortes de « batteries », depuis les petites piles pour les électroménagers portatifs jusqu'aux batteries d'accumulateurs au plomb.

Les piles et les batteries peuvent causer de graves problèmes de santé et de qualité de l'eau, en raison du plomb ou du nickel-cadmium qu'elles renferment.

Les batteries d'accumulateurs au plomb ont une valeur de rebut et un rabais correspondant à leur valeur de reprise est en général consenti lorsque vous achetez une batterie de remplacement neuve. Les vieilles batteries entassées peuvent être recyclées.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Apporter les batteries et les piles chez un ferrailleur ou à un centre de collecte.

SOLUTION 2 – MESURE

Entreposer dans un endroit sec et sécuritaire en attendant de les recycler :

- pour plus de renseignements sur le recyclage des batteries et des piles, et pour trouver un dépôt près de chez vous, aller à <https://rp.ca/where-to-recycle/> (site anglais).

SOLUTION 3 – MESURE

Entreposer les piles rechargeables individuellement pour éviter de créer un risque d'incendie.

DÉCHETS DE PRODUITS DE PROTECTION

6-12. Huiles lubrifiantes et filtres utilisés à la ferme

CONTEXTE

Les véhicules des fermes de l'Ontario utilisent collectivement chaque année des millions de litres d'huile, dont une bonne partie peut être réutilisée.

Il est important d'éliminer ou de réutiliser de façon sécuritaire les huiles usagées pour réduire le risque d'incendie et le danger qu'elles représentent pour la qualité de l'eau.

Jeter ou enfouir les huiles ou les brûler à la ferme dans un appareil non approuvé à cette fin constitue une violation de la législation. Les huiles ne doivent pas être utilisées comme abat-poussière.



En gros, 50 % du milliard de litres d'huiles lubrifiantes vendus chaque année au Canada peuvent être réutilisés.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Réutiliser pour lubrifier l'équipement en prenant soin de ne pas trop en appliquer :

- les huiles peuvent, par exemple, être réutilisées pour lubrifier légèrement la chaîne du nettoyeur d'écurie.

SOLUTION 2 – MESURE

Apporter à un dépôt de déchets dangereux, à un dépôt de déchets sélectionnés ou à un centre de recyclage des huiles usagées approuvé :

- voir la carte des lieux de recyclage de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (RPRA) à <https://rprr.ca/where-to-recycle/> (site anglais).

SOLUTION 3 – MESURE

Embaucher un ramasseur ou un entrepreneur autorisé par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour gérer les déchets liquides dangereux et les filtres à huile usagés.

Pour plus de renseignements sur le recyclage :

Office de la productivité et de la récupération des ressources (RPRA) (site anglais).

6-13. Antigel

CONTEXTE

On peut s'empoisonner en ingérant de l'éthylèneglycol, le principal ingrédient de l'antigel des automobiles et du fluide hydraulique des freins.

L'éthylèneglycol est un liquide toxique, sans couleur et sans odeur, au goût sucré. L'acide glycolique et l'acide oxalique causent sa toxicité.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Apporter l'antigel non désiré à un dépôt de déchets dangereux ou à un dépôt de déchets sélectionnés approuvé :

- voir la carte des lieux de recyclage de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (RPRA) à <https://rprr.ca/where-to-recycle/> (site anglais).

SOLUTION 2 – MESURE

Embaucher un ramasseur ou un entrepreneur autorisé par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour gérer les déchets liquides dangereux.

Remarquer que, s'il y a de l'huile dans l'antigel, même en très faible quantité, le mélange ne sera pas accepté.



Entreposer l'antigel dans un contenant convenablement étiqueté pour éviter que quelqu'un ne s'empoisonne par accident.

6-14. Peintures et revêtements

CONTEXTE

Les « peintures et revêtements » incluent les peintures au latex et aux résines alkydes (à base d'huile), les apprêts et couches de fond ainsi que les teintures et revêtements à base d'eau et de solvants.

Ces produits peuvent être dangereux s'ils ne sont pas entreposés et utilisés selon les recommandations.



CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Entreposer soigneusement et utiliser au besoin.

SOLUTION 2 – MESURE

Communiquer avec sa municipalité pour savoir si ces produits peuvent être donnés ou réutilisés :

- il y a dans certaines municipalités des endroits où la peinture non désirée est entreposée et peut être utilisée par tous ceux qui en ont besoin.

SOLUTION 3 – MESURE

Apporter ces produits à un dépôt de déchets dangereux ou à un dépôt de déchets sélectionnés approuvé :

- votre bureau local du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs peut vous communiquer leur emplacement;
- consulter la carte des lieux de recyclage de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (RPRA) à <https://rpra.ca/where-to-recycle/> (site anglais).

Aller à <https://rpra.ca/where-to-recycle/> (site anglais) pour trouver l'endroit le plus près de chez vous qui accepte les peintures non désirées.

DÉCHETS DIVERS

6-15. Pneus de la machinerie ou de véhicules utilisés à la ferme

CONTEXTE

En grandes quantités, les tas de pneus sur la ferme peuvent représenter un danger ou un risque d'incendie. Leur détérioration pourrait contaminer l'environnement.

De plus, les pneus peuvent contenir de l'eau stagnante et sont donc un lieu très propice à la reproduction des moustiques, y compris ceux qui transmettent le virus du Nil occidental.

Les lois provinciales régissent le nombre de pneus qui peuvent être entreposés à un certain endroit à un moment donné sans permis du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. Ne brûlez jamais les pneus parce qu'ils dégagent une épaisse fumée chimique. On enfreint la loi lorsqu'on jette ou brûle des pneus.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Ramener les pneus chez le vendeur de pneus.

SOLUTION 2 – MESURE

Apporter les pneus à un dépôt approuvé de déchets dangereux offrant ce service pour des déchets solides non dangereux.

SOLUTION 3 – MESURE

Réutiliser en quantité limitée à d'autres fins à la ferme.



Les vieux pneus peuvent être réutilisés à d'autres fins à la ferme, par exemple pour retenir des bâches de protection.



De nombreux détaillants acceptent les contenants à remplissages multiples si des produits de remplacement sont achetés.

6-16. Contenants sous pression (acétylène, oxygène, hélium, propane, azote, extincteurs et autres gaz sous pression)

CONTEXTE

Les contenants sous pression peuvent avoir une fuite ou même exploser lorsqu'ils sont soumis à des fluctuations de température, d'humidité ou de pression.

Des réservoirs sous pression qui ont explosé ont tué des gens.

De nombreux détaillants acceptent les contenants à remplissages multiples si des produits de remplacement sont achetés.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Entreposer les contenants sous pression à l'extérieur de façon sécuritaire jusqu'à ce qu'il soit possible de les retourner au détaillant :

- les entreposer là où ils ne risquent pas de basculer ou de faire l'objet de manœuvres abusives;
- les placer à l'abri du soleil;
- les transporter de façon sécuritaire, en position verticale sur une surface plane.

SOLUTION 2 – MESURE

Apporter ces produits à un dépôt de déchets dangereux ou à un dépôt de déchets sélectionnés approuvé :

- trouver un endroit qui accepte les contenants non remplissables à <https://rpra.ca/where-to-recycle/> (site anglais);
- les transporter de façon sécuritaire, en position verticale sur une surface plane.

Pour plus de renseignements sur les endroits qui acceptent de vieux pneus près de chez vous, aller à <https://rpra.ca/where-to-recycle> (site anglais).

6-17. Dispositifs contenant du mercure (thermomètres, baromètres, manomètres, commutateurs électriques, ampoules fluorescentes et thermostats)

CONTEXTE

Parce que le mercure est toxique, il doit être considéré comme dangereux même en petite quantité et nettoyé avec précaution lorsqu'il est répandu. Il faut recycler ou éliminer correctement les produits qui contiennent du mercure.

On enfreint la loi lorsqu'on se débarrasse d'un article renfermant du mercure en le jetant ou en l'enfouissant.

Les ampoules fluocompactes (à économie d'énergie), certaines peintures ainsi que les vieilles piles et les vieux thermostats et capteurs de niveau de carburant comptent parmi les articles qui peuvent renfermer du mercure.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Apporter les articles renfermant du mercure à un dépôt de déchets dangereux ou à un dépôt de déchets sélectionnés approuvé. Les transporter de manière sécuritaire, en position verticale sur une surface plane.



À la différence des ampoules à incandescence, qu'on peut mettre sans problème dans les ordures ordinaires, les ampoules fluocompactes renferment du mercure, qui peut avoir de grosses incidences sur la santé humaine et sur l'environnement. Certains grands détaillants les acceptent. Il faut s'en débarrasser correctement, en les apportant à un dépôt de déchets dangereux ou à un dépôt de déchets sélectionnés approuvé.



Une décharge peut réduire la valeur de revente de la ferme, surtout si on ne connaît pas son contenu ou s'il est dangereux.

6-18. Décharge à la ferme pour les matières produites par cette exploitation agricole

CONTEXTE

Beaucoup de fermes ont une petite décharge dans laquelle des déchets peuvent se trouver depuis de nombreuses années. Faites-en soigneusement l'inventaire pour déterminer si elle peut représenter un danger pour les gens, le bétail, la faune ou l'environnement.

À supposer que les déchets aient été produits par la ferme où la décharge inactive est située, et qu'il n'y ait pas d'incidences en dehors de cette ferme, il est peu probable que la présence de la décharge soit problématique dans l'immédiat. Des questions de responsabilité pourraient toutefois se poser si la propriété devait être refinancée ou vendue.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Confirmer qu'il n'y a pas de décharge à la ferme :

- examiner bien tous les endroits, comme les boisés, les zones en friche, les gravières et les ravins, où il pourrait y avoir une décharge.

SOLUTION 2 – MESURE

S'il y a une décharge, et que les matières qu'elle contient peuvent être enlevées en toute sécurité, les apporter à des installations d'élimination approuvées.

SOLUTION 3 – MESURE

Si des matériaux inertes sont entreposés en petite quantité à la ferme, les clôturer pour en interdire l'accès :

- il peut s'agir de bois, de béton ou de briques, pourvu que le site soit sec et clôturé;
- enlever les matières dangereuses – se faire aider par des professionnels, au besoin.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGROENTREPRISE (MAAAO)

- Centre d'information agricole
Appeler sans frais au 1 877 424-1300
ou envoyer un courriel à ag.info.omafa@ontario.ca
- Vous trouverez la plupart des ressources indiquées ci-dessous
à www.ontario.ca

Fiche technique

- Entreposage sécuritaire à la ferme des aiguilles et médicaments à éliminer

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES PARCS

- Centre d'information, Sans frais : 1 800 565-4923

PROGRAMMES DE L'INDUSTRIE

- Recyclage de contenants de pesticides vides et élimination de pesticides périmés (en anglais) (agirecup.ca); Sans frais : 1 877 622-4460
- Carte des lieux de recyclage de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (RPRA) (site anglais)

LÉGISLATION/LOIS

- *Loi sur la protection de l'environnement*